

Retours sur l'entretien passé avec Annie Tardivon

Présents :

Annie TARDIVON : paysagiste conseil de l'état

Joëlle TISLE : Direction départementale des territoires et de la mer, cheffe du service environnement

Antoine OBERLE : Office National des Forêts, délégation de Bayonne

Anne-Francine LAFFONTAS : Mairie d'Anglet, service environnement

Marie-Laure GUIILEMIN : Mairie d'Anglet, service environnement

Dominique GIBAUD-GENTILI : Mairie d'Anglet, parc Izadia

François ESNAULT : Conseil départemental des P.A, expert en biodiversité

Peio LAMBERT : Conseil départemental des P.A, technicien espace naturel sensible

- Mme Tardivon a travaillé sur des problématiques similaires en Corse avec le traitement des Zones d'Appui à la Lutte (ZAL) contre les incendies, avec le souci d'intégrer dans le paysage ces espaces de défense contre les incendies.
- Caractérisation du paysage au Pignada : **forêt dunaire littorale**, association conifères et feuillus caduques amenant une diversité d'ambiances sur les 4 saisons.
- Superficie de la forêt assez petite, pourtant on se sent ailleurs, la forêt cathédrale donne un côté vertical et vertigineux appréciable, les différentes strates marquent bien la notion de forêt et de nature. On vient y chercher de la fraîcheur, de l'ombre l'été.
- Le caractère dunaire est important à préciser auprès du public (présence de sable, une topographie changeante, etc...), il accentue le côté « renfermé » quand on est en partie basse et au contraire donne une sensation de « domination » en point haut.
- Pour la reconquête de la forêt, favoriser le mélange d'espèces, la présence de groupement d'espèces différentes (conifères, caduques, marcescent), ne surtout pas partir sur une plantation mono spécifique
- Penser à introduire un faible pourcentage d'essences adaptées au climat « du sud » pour amorcer une adaptation de la végétation au changement climatique (rencontre à programmer à l'arboretum du suivi du changement climatique à Bayonne (secteur Habas) en partenariat avec l'INRA.
- Dans le prochain plan d'aménagement forestier, il sera complexe de ne pas dissocier la gestion des 2 parties (incendiée/indemne), ceci-dit les lisières devront être pensées et gérées de manière identique, afin de les rendre plus sécurisées et intégrées au paysage.
- Nécessité de tenir compte de la nappe phréatique bien présente.
- Bien penser la replantation en fonction des usages qui seront pratiqués (parcelles, cheminements, etc...).
- Pas de réglementation particulière ou autorisation à demander pour le plan de reboisement, juste un avis de la CDNPS (facultatif mais conseillé).